

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Soixante-dix-septième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 6–10 novembre 2023

Questions stratégiques

La CITES et les personnes

MOYENS D'EXISTENCE

1. Le présent document a été soumis par le Pérou et la Zambie, co-présidents du Groupe de travail du Comité permanent sur les moyens d'existence*.

Contexte

2. Conformément à la décision 18.34 (Rev. CoP19), le Comité permanent a établi un groupe de travail intersessions sur les moyens d'existence dont la composition se trouve dans la [liste](#) des groupes de travail intersessions établis à la 76^e session du Comité permanent.

Le mandat du groupe de travail est le suivant :

- i) examiner les nouvelles études de cas sur la CITES et les moyens d'existence pour en tirer les meilleures pratiques et les leçons apprises ;
 - ii) examiner le projet d'*Orientations sur l'optimisation des avantages du commerce des espèces inscrites aux Annexes de la CITES pour les peuples autochtones et les communautés locales*, et fournir des recommandations au Secrétariat et au Comité permanent ;
 - iii) examiner le rapport sur l'Étude de l'utilisation de marques de certification enregistrées et d'autres mécanismes de traçabilité pour les produits d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES produits par les peuples autochtones et les communautés locales afin d'améliorer les résultats en matière de conservation et de moyens d'existence, et fournir des recommandations au Comité permanent, y compris les prochaines étapes possibles, le cas échéant.
3. En outre, la décision 18.35 (Rev. CoP19) de la CoP donnait instruction au Secrétariat, sous réserve des ressources financières externes disponibles, d'organiser une session conjointe du groupe de travail intersessions sur l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales et du groupe de travail intersessions sur la CITES et les moyens d'existence afin de soutenir la mise en œuvre des décisions 18.31 (Rev. CoP19) et 18.34 (Rev. CoP19). Le Gouvernement du Pérou a accueilli la session avec l'appui financier de la Chine et de la Wildlife Conservation Society ; le groupe de travail sur l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales s'est réuni à Urubamba, Cuzco, Pérou, du 29 août au 1^{er} septembre 2023.

* Les appellations géographiques employées dans ce document n'impliquent de la part du Secrétariat CITES (ou du Programme des Nations Unies pour l'environnement) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant à leurs frontières ou limites. La responsabilité du contenu du document incombe exclusivement à son auteur.

Progrès des travaux

4. Le groupe de travail a entamé ses travaux en mai 2023 par un échange de courriels. Les coprésidents ont proposé le processus d'exécution des mandats et d'envoi du modèle pour de nouvelles études de cas sur la CITES et les moyens d'existence ; les membres du groupe de travail ont été invités à examiner et fournir de nouvelles contributions et mises à jour.
5. Les membres du groupe de travail ont fait des suggestions et ajouté de nouveaux éléments au modèle ; ils ont échangé leurs commentaires sur les meilleurs moyens d'aborder les études de cas ; le modèle avec les amendements et les commentaires a été consolidé et soumis au Secrétariat.
6. En préparation de la session, les coprésidents ont envoyé les documents relevant du mandat au groupe de travail : le projet d'*Orientations sur l'optimisation des avantages du commerce des espèces inscrites aux Annexes de la CITES pour les peuples autochtones et les communautés locales* ; et le rapport sur l'étude de l'utilisation de marques de certification enregistrées et d'autres mécanismes de traçabilité pour les produits d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES ; et ont invité le groupe à les réviser et à faire part de ses commentaires.
7. Les membres du groupe de travail présents à la session étaient : Allemagne, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Botswana, Chine, Colombie, États-Unis d'Amérique, Gabon, Kenya, Libéria, Malaisie, Pérou (coprésident), République-Unie de Tanzanie, Togo, Zambie (coprésident), Zimbabwe ; Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), Conservation Force, David Shepherd Wildlife Foundation, IWMC-World Conservation Trust, Namibian Association of CBNRM Support Organizations (NACSO), Species Survival Network (SSN), Wildlife Conservation Society (WCS) ; Fonds mondial pour la nature (WWF).
8. Au cours de la session, de nouveaux dossiers relatifs aux moyens d'existence et expériences ont été présentés par des communautés péruviennes invitées, des représentants communautaires et membres du groupe de travail. Ainsi, des discussions intéressantes ont été ouvertes avant les travaux des jours suivants.
9. Le groupe de travail a discuté de son deuxième mandat concernant les *Orientations sur l'optimisation des avantages du commerce des espèces inscrites aux Annexes de la CITES pour les peuples autochtones et les communautés locales* et a convenu en principe que les orientations seront un outil précieux pour optimiser les avantages du commerce des espèces inscrites aux Annexes de la CITES pour les moyens d'existence des peuples autochtones et des communautés locales, et pour la conservation et l'utilisation durable des espèces en question, conformément à la résolution Conf. 16.6. Le groupe de travail a discuté en détail de six stratégies clés pour les orientations et a convenu d'un ensemble d'amendements.
10. Le groupe de travail continuera de fournir des contributions sur l'ensemble des orientations et, le cas échéant, les Parties consulteront les peuples autochtones et les communautés locales de leur propre pays, d'autres Parties et le groupe de travail sur les peuples autochtones et les communautés locales ; des recommandations seront proposées au Comité permanent à sa 78^e session pour examen par la Conférence des Parties à la CoP20.
11. Concernant le troisième mandat relatif à l'utilisation de marques de certification enregistrées pour les produits d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES produits par les peuples autochtones et les communautés locales, le groupe de travail a examiné les cinq options décrites dans l'annexe 4 du document CoP19 Doc. 14 :
 - i) Approche dirigée par les peuples autochtones et les communautés locales
 - ii) Option de réglementation par le gouvernement
 - iii) Option dirigée par les entreprises
 - iv) Option de normes de durabilité volontaires pluri-acteurs
 - v) Option de certification dirigée par la CITES.
12. Le groupe de travail a reconnu les mérites des différentes options, les différents niveaux de complexité ainsi que les incidences financières qui affecteront la faisabilité et l'application éventuelle. Les membres du groupe de travail s'entendent pour considérer que les options 1 et 2 doivent avoir la priorité car elles donnent

une autonomie aux peuples autochtones et aux communautés locales dans le processus. Le groupe de travail a estimé que les options 3 et 4 nécessitent une étude plus approfondie. L'option 5 pourrait aussi être examinée à l'avenir. Le groupe de travail recommande que la Conférence des Parties encourage les Parties à partager leurs expériences, leurs meilleures pratiques et les enseignements acquis dans l'utilisation de systèmes de certification pour les produits d'espèces inscrites aux Annexes de la CITES et produits par les peuples autochtones et les communautés locales, à documenter les meilleures pratiques sous forme d'études de cas et à partager cette expérience avec d'autres Parties et le Secrétariat.

Prochaines étapes

13. Le groupe de travail poursuivra ses travaux lors de séances virtuelles et de communications électroniques dans le but de transmettre ses recommandations au Comité permanent à sa 78^e session.

Recommandations

14. Le Comité permanent est invité à prendre note des progrès et des prochaines étapes pour le groupe de travail sur les moyens d'existence.